

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2006-07-13 Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille six à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,  
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard, (absente)  
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,  
Benoit Lavallée, (absent)  
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

- 1- Adoption du règlement d'emprunt, travaux municipaux
- 2- Adoption du règlement d'emprunt, captage des sources
- 3- Période de questions
- 4- Levée de l'assemblée

**Rés.1484-07-2006 Adoption du règlement d'emprunt, travaux municipaux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le règlement 059, intitulé « Règlement numéro 059 décrétant un emprunt de 116 000 \$ et une dépense de 116 000 \$ pour l'achat de terrains, la réparation de la jetée est de la marina et l'asphaltage – bordures – lampadaires de la rue Siméon-Delisle »

**Rés.1485-07-2006 Adoption du règlement d'emprunt, captage des sources**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le règlement 058, intitulé « Modifiant le règlement numéro 338 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 345 217 \$ et la clause de taxation concernant les règlements numéros 333 et 338 »

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 19 :50 hres.

---

maire

---

greffière